

**AVIS  
PUBLICS**
**Enquêtes publiques**

**RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Commune de Villautou**  
 portant sur la modification n°1  
 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté, n°2021-002 du 20 mai 2021, le Maire de la Commune de VILLAUTOU a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de VILLAUTOU.

du 14 juin 2021 au 19 juillet 2021 à 16h30.  
 pour une durée de 36 jours à la mairie de Villautou, siège de l'enquête.  
 Cette modification a pour objet l'adaptation du règlement des zones A et N afin de prendre en compte des dispositions législatives récentes et la création d'un STECAL, pour permettre la réalisation d'un bâtiment d'activités économiques.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur François PRESTAT, ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Ce dernier recevra le public au siège de l'enquête, à la mairie, Le Village 11420 VILLAUTOU, les :

- **Lundi 14 juin 2021 de 14h30 à 16h30**

- **Lundi 28 juin 2021 de 14h30 à 16h30**

- **Lundi 19 juillet 2021 de 14h30 à 16h30**

Des mesures sanitaires seront appliquées (port du masque obligatoire, gel hydro alcoolique, accès limité à 1 ou 2 personnes à la fois) et peuvent évoluer en fonction de la situation.

La personne responsable du projet de modification n°1 du PLU est la Commune de VILLAUTOU, dont le siège administratif est situé à la Mairie de VILLAUTOU, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Claude MAURETTE, à qui toute information complémentaire peut être demandée en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera sur l'approbation du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête - qui comprend notamment le projet de modification du PLU, les avis éventuels émis par les PPA, le bilan de la concertation, l'avis de la MRAe et de la CDPENAF - pourra consulté, pendant toute la durée de celle-ci :

- à la mairie de VILLAUTOU en version « papier » ou en version « numérique » sur un ordinateur dédié, aux jours et heures habituels d'ouverture,  
 - sur le site internet [copim.fr/enquete-publique-villautou](http://copim.fr/enquete-publique-villautou)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête.  
 - soit les adresser, avec la mention : « objet : PLU, par courrier postal à la mairie de VILLAUTOU à l'attention de « Monsieur François PRESTAT commissaire enquêteur », le Village 11420 VILLAUTOU ou par courrier électronique [modification-plu-villautou@orange.fr](mailto:modification-plu-villautou@orange.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la Mairie de VILLAUTOU et à la Préfecture de l'Aude aux jours et heures habituels d'ouvertures et sur le site internet [copim.fr/enquete-publique-villautou/](http://copim.fr/enquete-publique-villautou/)

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au Maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.  
 A VILLAUTOU, le 20 mai 2021  
 Le maire,

**AUTRES  
ANNONCES LÉGALES**
**Succession**
**SUCCESSION VACANTE**

Par décision du TJ de Carcassonne en date du 26/04/2021 le Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, 334 Allée Henri II de Montmorency 34564 Montpellier, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme JOULLIA veuve Garrigues Marie Marcolle décédée le 09/12/2019 à Carcassonne (11). Réf. 0348070647. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.


**Consultation  
des marchés publics**

*Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !*

**Inscrivez-vous à notre  
service d'alerte gratuit**

*et disposez des avantages offerts  
par [www.lindependant-marchespublics.com](http://www.lindependant-marchespublics.com)*

- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement des DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée

[www.lindependant-marchespublics.com](http://www.lindependant-marchespublics.com)

Partenaire de [francemarchés.com](http://francemarchés.com)  
 le plus grand marché public de France

**L'INDÉPENDANT**

VOTRE JOURNAL  
EST LOCAL  
VOTRE CONSEILLER  
AUSSI



A votre écoute du lundi au vendredi  
de 8h à 17h et le samedi  
de 8h à 14h

**04 3000 11 66**

 N° non surtaxé

[Abonnements@lindependant.com](mailto:Abonnements@lindependant.com)

Accédez à votre compte en ligne  
sur

**Lindependant.fr**

pour consulter ou régler vos factures,  
mettre à jour vos coordonnées  
et vos informations bancaires,  
lire votre journal numérique\*

Quel est le moyen le plus simple  
pour trouver tous les appels d'offre  
de marchés publics ?



Nouveau site

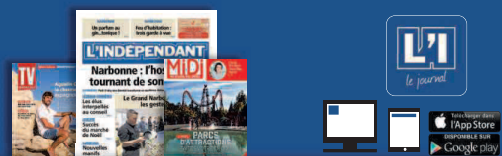
100% GRATUIT PLUS COMPLET ALERTES MAIL

[www.francemarchés.com](http://www.francemarchés.com)  
avec

Midi Libre L'INDÉPENDANT CENTRE PRESSE

Créez votre compte !

- ✓ Munissez-vous de votre numéro d'abonné et de votre adresse mail
- ✓ Rendez-vous sur le site [profil.lindependant.fr](http://profil.lindependant.fr)
- ✓ Téléchargez l'application L'indépendant, Le Journal pour une lecture optimisée et mobile.



\* Réservé aux particuliers abonnés 6 jours ou 7 jours/7